

minée et à la racine carrée de la hauteur.

Il montre que les termes qui représentent les variations du tirage avec la température doit passer par un maximum, et qu'il en résulte forcément ce fait, que le tirage augmente d'abord avec la température, puis, qu'il diminue, à mesure que la température des fumées augmente.

M. E. Cornut met sous les yeux de l'assemblée une courbe graphique représentant les différentes valeurs du tirage pour diverses températures et il en tire les conclusions suivantes :  
La température des gaz de la cheminée variant :

De 0° à 150°, le tirage augmente très-rapidement.

De 150° à 400°, le tirage varie très-peu, et passe par son maximum à la température de 293°, en supposant l'air extérieur à 10°.

Il fait remarquer qu'à 450° le tirage est plus faible qu'à 150°, toutes les autres conditions restant les mêmes.

Des expériences nombreuses ayant prouvé qu'une économie de 10 à 15 0/0, résulte de l'abaissement de la température des gaz, de 450° à 150° environ, et les industriels n'ayant rien à craindre, pour leur tirage, de cette faible température, il signale aux industriels cette économie, facilement réalisable dans bien des cas.

M. E. Cornut, pour montrer que la pratique confirme entièrement les prévisions théoriques, cite différents usines dans lesquelles les fumées qui sortent des générateurs à des températures inférieures ou voisines de 150° et démontre que ce résultat peut s'acquies sans aucune augmentation dans les dimensions ordinaires des cheminées :

1° Par des considérations tirées de la formule du tirage ;

2° Par les chiffres de consommation de houille par heure et par décimètre carré de la section supérieure de la cheminée des usines abandonnant leur fumée à basse température.

Ea terminant, M. E. Cornut croit devoir appeler l'attention des industriels sur un fait important, qu'on ne saurait trop répéter.

Le tirage ne commence pas au pied de la cheminée, mais bien au moment où l'air traverse la couche de houille et de scories qui est sur la grille, et, dans la grande majorité des cas, les industriels masquent de tirage, non pas parce que les dimensions de la cheminée sont insuffisantes, mais bien par suite du montage défectueux des maçonneries des générateurs, de dimensions trop restreintes dans les sections des cornues ou conduits de fumée.

M. le président fait observer que les conclusions de M. E. Cornut sont en contradiction avec la manière d'opérer en sucrerie, où l'on pousse très-fortement les feux, en laissant, par suite, échauffer les gaz à une très-haute température.

M. E. Cornut répond qu'en effet les considérations qu'il vient d'exprimer sont complètement contraires à la pratique généralement suivie en sucrerie, mais qu'il a eu bien soin de faire ressortir qu'il se plaçait au point de vue économique, c'est-à-dire lorsqu'on cherche à vaporiser, par kilogramme possible de kilogrammes d'eau.

Dans la sucrerie, malheureusement, on fait produire le plus possible de vapeur par le générateur, et cette manière de travailler est très-loin d'être économique.

Il est, en effet, prouvé que si on veut obtenir économiquement la vapeur, il ne faut pas pousser la production de vapeur par mètre carré de surface de chauffe, ou, ce qui revient au même, par générateur.

M. Duplay, de la Chine grass. — L'auteur a étudié dans cette note la culture de ce textile telle qu'elle se pratique en Chine et dans les Indes, ainsi que les procédés employés pour enlever la fibre de la tige.

Il a étudié ensuite les propriétés de cette fibre qui, convenablement rouie et travaillée, peut s'assimiler aux plus beaux lins, et qui, sous son état brut, à cause de sa grande résistance, peut s'assimiler au chanvre.

Enfin, il rend compte des essais faits dans l'Inde en 1872 et actuellement par le Gouvernement français, pour travailler cette fibre dans les pays de production et la rendre ainsi facilement transportable. Il conclut en engageant la Société Industrielle à demander au Ministre de mettre à sa disposition une certaine quantité de ce textile pour faire faire des expériences.

Après quelques observations échangées entre l'auteur et plusieurs des membres assistants, l'Assemblée, consultée par M. le Président, décide qu'il y a lieu de donner suite au vœu émis par M. Duplay.

Scrutin. — M. le Président procède ensuite, avec le bureau, au dépouillement du scrutin pour l'admission des candidats présentés à la séance de mars.

A l'unanimité :  
MM. H. TOURNIER, directeur d'assurances à Lille, présenté par MM. Boute et Ange Descamps ;

Jean GLORIE, filateur de lin à La Madeleine, présenté par MM. Ed. Scrive et Guillemard aîné, sont proclamés membres de la Société.

## BULLETIN ECONOMIQUE

Le comité des filateurs de coton s'est réuni mercredi, à deux heures, dans la grande salle de la Société industrielle à Lille; la presque totalité des filateurs assistants à la séance. M. Alf. Delesalle, vice-président, occupait le

siège en l'absence de M. Loyer, indisposé; il était assisté de MM. Cox, trésorier, Jules Schoutteens, secrétaire-général, G. Dubar, secrétaire.

M. Delesalle a exposé l'état de la question des traités, et a retracé les démarches faites à Paris pour combattre l'admission temporaire des fils, et pour démontrer au gouvernement le danger que courait cette industrie, si on abaissait à nouveau les droits, déjà trop brusquement réduits en 1860.

Il résulte de cet exposé que les intérêts de la filature ont été énergiquement défendus, néanmoins, les négociateurs, entraînés sans doute par les brillantes théories du libre-échange, ont fait des concessions aux Anglais, des concessions importantes, et dont le prix sera payé par toutes les grandes industries françaises. On sait que les Anglais nous promettent, en échange, des réductions sur les tarifs des vins, afin de créer la consommation populaire de nos vins en Angleterre!

MM. Motte-Bossut, Dubar, Thiriet, etc., ont pris successivement la parole et ont démontré combien les résolutions prises par les négociateurs seraient non-seulement funestes aux intérêts de l'industrie, mais contraires aux véritables intérêts de la France.

Le président a fait part à la réunion de la visite faite par le Comité à M. le préfet du Nord; M. Lizot peut constater par lui-même les souffrances de notre industrie, il sait combien d'ouvriers sont sans travail, et l'avenir ne paraît pas devoir nous amener des jours meilleurs; aussi a-t-il proposé de prendre toutes les mesures propres à faire connaître la véritable situation de l'industrie. Il s'est chargé de demander une audience à M. le président du Conseil des ministres, pour les industriels du Nord; cette audience aura lieu samedi 12 courant, à neuf heures.

Après le Comité des filateurs de coton, le Comité linier tenait séance dans la même salle, trop petit pour contenir tous les représentants de cette grande industrie du Nord. Le bureau était occupé par MM. J. Le Blan, président; G. Colombier, vice-président; Ed. Agache, secrétaire-général; G. Dubar, secrétaire.

Le président expose que la gravité des circonstances est telle que le Comité a cru devoir réunir tous ses adhérents; il est question, en effet, non-seulement de ne tenir aucun compte de l'enquête de 1870, de s'accorder aucune compensation aux industriels pour les charges que la dette de guerre a fait peser sur les frais de production, mais encore d'abaisser les droits déjà insuffisants pour assurer l'existence de l'industrie linrière.

M. Ed. Agache a rendu compte des travaux du comité depuis l'année dernière, il a rappelé la visite à Lille de M. R. Duvai, délégué du Conseil supérieur du commerce, les dépositions faites devant ce même conseil par MM. Le Blan, Agache et Dubar, les démarches continues tentées également par le bureau auprès des ministres et des négociateurs français. Il a remercié M. Duvai, qui depuis plusieurs mois est continuellement sur la brèche pour la défense des industriels du Nord, des services qu'il a rendus à l'industrie linrière.

La discussion s'est ensuite engagée sur les traités de commerce et sur les tarifs entre MM. Ireland, Dequoy, Dubar, Gavelle, Le Blan, Agache, Guillemard, Anatole Descamps, etc. L'Assemblée a décidé d'adresser un vote de remerciements à l'égard du comité et de s'en rapporter complètement à lui pour toutes les décisions à prendre pour la défense de l'industrie linrière.

Le président a également annoncé que M. Lizot, préfet du Nord, avait bien voulu demander à M. Jules Simon une audience pour les représentants de l'industrie linrière qui seront reçus, samedi, à neuf heures du matin.

## ROUBAIX-TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Les assises du Nord, ainsi que nous l'avons annoncé, s'ouvriront demain 14 mai. — Cinq prévenus détenus à la maison d'arrêt de Lille, sont partis jeudi pour Douai; Mme Florin et sa servante, accusées d'incendie volontaire, rue Maséna, comparaitront dès les premiers jours de la session.

Les débats de l'affaire Aublin occupent les audiences de la cour d'assises des 18 et 19 courant.

Trente-quatre témoins seront appelés à déposer dans cette affaire.

Le sujet du concours pour le prix de Rome est : *Pêcheurs de Thraes retrouvant la tète et la lyre d'Orphée*.

Parmi les concurrents figurent : MM. Cordonnier, de Lille, et Fayal, de Valenciennes.

L'un des confrères annonce qu'une députation de filateurs de coton, filateurs et tisseurs de lin du Nord a été reçue samedi matin par M. Jules Simon. MM. Delesalle, Dubar et Motte-Bossut ont pris successivement la parole pour exposer la situation difficile de l'industrie du Nord. Le président du conseil a répondu en termes sympathiques, et a promis que les intérêts des industries du Nord ne seraient pas sacrifiés. Les délégués ont insisté sur les bruits répandus au sujet d'une diminution des droits. M. Jules Simon a répondu qu'il n'y avait rien de fait. Les délégués ont énergiquement appelé l'attention du gouvernement sur la situation actuelle de l'industrie.

La députation a été présentée par M. Lizot, préfet du Nord.

Le gouvernement vient d'acheter 7,000 francs à M. André Laoust, sculpteur à Roubaix, sa statue en marbre *Saint-Jean faisant sa Croix*, qui figure au Salon de cette année.

Un violent incendie nous l'avons déjà annoncé hier, s'est déclaré dans la nuit de vendredi à Lille, vers deux heures du matin, dans une grande maison à trois étages située boulevard Villon n° 127 et connu dans le voisinage sous le nom *Le Château*.

La maison n'était pas habitée, mais elle contenait une grande quantité de balles de décrets de coton, laine, fils et étoupes.

Arrivés les premiers sur le théâtre de l'incendie, MM. Pierre Desouter, empereur, Henri Ryckewaert, cabaretier, Emile Leroux, loueur de voitures, ont donné l'alarme et enfoncé la porte de la maison pour s'assurer qu'il n'y avait personne.

Le feu a été vigoureusement attaqué, vers deux heures et quart, par les pompiers. A trois heures et demie, il était restreint dans son foyer et les maisons voisines un instant menacées étaient sauvées. De la maison incendiée il ne reste plus que les murs.

L'immeuble et les marchandises appartenant à M. Leparcq, demeurant à Lille, rue d'Isly, 52, qui est absent depuis hier.

On ne connaît pas le chiffre exact des pertes, qu'on évalue approximativement à 60,000 fr.

Par arrêté du 11 mai courant de M. le ministre de l'Agriculture :

A partir du mardi, 5 mai courant, l'arrêté du 25 janvier 1877 est et demeure rapporté, sous les restrictions mentionnées ci-après.

L'importation en France et le transit des animaux de l'espèce bovine de la race grise, dite des steppes, ainsi que des peaux fraîches et débris frais de ces animaux, continuent à être interdits par les frontières de terre et de mer.

Les mêmes interdictions restent étendues à tous les ruminants ainsi qu'à leurs peaux fraîches et débris frais provenant de l'Angleterre, de la Russie, des principautés danubiennes et de la Turquie.

Les animaux des espèces bovine, ovine et caprine de toutes les provenances autres que celles indiquées à l'article précédent, même ceux de l'Algérie, dont l'importation est autorisée, seront soumis, au moment de leur entrée en France, à une vérification rigoureuse de leur état sanitaire par un vétérinaire.

Les animaux de l'espèce porcine de toute provenance ne pourront également être introduits en France qu'après l'accomplissement de la même formalité.

Les bureaux de douane dont la désignation suit sont seuls ouverts, à l'importation des espèces animales dénommées à l'article 2 savoir :

*Dunkerque, Bailleul, Tourcoing, Baisieux, Blanc-Misseron, Jeumont Givet, Gepsansart, Longwy, Batilly, Pagny, Esbernemil-Auricourt, Petit-Croix, Fossevillers, Villers, Jonque, Pontarlier, Bois-d'Amont, Les Rousses, Bellegarde, Saint-Julien, Annemasse, Modane, Mont-Genèvre, Larche, Fontan, Vintimille, Nice, Marseille, Cette, Perpignan, Bagnères-de-Luchon, Bayonne, Ajaccio, Bonifacio et Bastia.*

Courrier des modes. — La comtesse de Marly donne à l'Indépendance belge les renseignements suivants sur les modes du jour, à Paris :

Le concours hippique et l'exposition des beaux-arts ont successivement amené au Palais de l'industrie les toilettes, que la pluie a empêchée de paraître aux courses de Longchamps.

Les robes les plus remarquables n'ont pas brillé, il faut l'avouer, par un goût exquis, car en dirait que les couturières ont pris à tâche d'associer les couleurs les plus disparates. La princesse W... était en toilette bronze et mais; la jupe bouillonnante en faille mais par devant et le reste de la toilette en brocade, le gilet mais pareil au tablier et la casaque rayée comme la jupe. La comtesse de P. était en popeline fine grise taillée de marron ; ces deux couleurs se trouvaient disposées de manière à former le V dans le dos de la casaque qui s'ouvrait par devant sur un gilet Louis XV. Toutes les robes se font à points et sont maintenues dans le bas par des brides et des nœuds de côté pour celles du matin, et par des cordons et des bouquets de fleurs pour celles du soir. Mme Charles W. était, au concours hippique, avec une robe en cachemire bleu à galons et franges rouges sur une jupe de faille bleue à volants plissés et alternant bleus et rouges.

Pour reposer les yeux de cet assemblage de couleurs, on était heureux de voir quelques belles robes de faille noire brodées de fils et quelques-unes garnies en franges et passementeries clair de lune qui ont le leur charme et leur grâce. Elle n'est pas blanche, elle n'est pas jaune, et pourtant elle tient de ces deux nuances pour former cette charmante couleur des belles nuits d'été.

La passion du jaune a passé bien plus promptement que celle du rouge il y a deux ans. On en voit encore de temps en temps, mais on n'oserait pas porter maintenant une ombrelle jaune ou une robe entière de cette couleur autrement que pour grande toilette du soir.

Les chapeaux en fleurs sont devenus une mode absolue pour les toilettes de grande visite. Les fleurs les plus simples sont les plus recherchées : le muguet, la giroflée, les capucines, le tulipe, les primeroises, les paquerettes et les violettes sont demandées dans de si grandes proportions qu'elles laissent peu de place aux fleurs plus fines.

## CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 14 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI DELGROUX, cultivateur, époux de Dame

FLEMMING LENENCRE, décédé à Roubaix, le 12 avril 1877, à l'âge de 62 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 mai 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS DERMUDAUX, époux de Dame ALPHONSINE DUMORTIER, décédé à Roubaix, le 13 avril 1877, à l'âge de 63 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame ANNE-CONSTANCE-JOSEPH DESCAT, veuve de Monsieur FRANÇOIS SEGARD, décédé à Roubaix, le 7 mai 1876, dans sa 73<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## Les Forestiers de Flandre.

Nous avons eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs en 1876, d'une étude sur les Forestiers et l'établissement du comité héréditaire de Flandre, par MM. Jules Bertin, sous-inspecteur des forêts de l'Etat et Georges Vallée. M. G. de Nouvion, rédacteur du *Journal officiel* et de la *Revue politique et littéraire*, a publié l'article suivant concernant cette question historique dans un compte-rendu du congrès des sociétés savantes, tenu récemment à la Sorbonne :

« L'existence de Forestiers de Flandre a été mise en question par M. Brassart, de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Douai. M. Brassart nie l'existence des Forestiers, qui aurait été affirmée, suivant lui, pour la première fois, par un compilateur du 12<sup>e</sup> siècle, et il se range à l'avis des Bollandistes et des Bénédictins : il n'y a aucune preuve que ces seigneurs en les supposant des êtres réels, aient gouverné la Flandre, ni même qu'ils l'aient habitée. » Nous avons eu récemment l'occasion d'examiner cette question (1). Les arguments de M. Brassart ne nous font pas changer d'avis, et jusqu'à plus ample informé, nous nous en tenons aux conclusions formulées par ses adversaires, MM. Bertin et Vallée. (*Revue politique et littéraire* du 14 avril 1877.)

## MM. J. Bertin et G. Vallée

« Le volume de MM. Bertin et Vallée (*Etude sur les Forestiers et l'établissement du comité héréditaire de Flandre*) est un bon travail d'érudition provinciale (en prenant l'adjectif dans son meilleur sens), comme nous aurions voulu en entendre lire beaucoup et comme nous en avons si peu entendu au congrès tenu à la Sorbonne, en avril dernier.

On a maintes fois émis des doutes sur les fonctions et le rôle des Forestiers, sur leur nomenclature et même sur leur existence, que quelques-uns ont considérée comme chimérique. On s'est donné bien du mal pour trouver à ce titre de forestier une signification autre que celle qui se présente naturellement à l'esprit. On a voulu lui faire dire : Prince, administrateur d'un domaine de prince, « l'expliquer par une consonnance prise au hasard. Ces explications sont faciles à réfuter. Leur subtilité même est un argument contre elles. C'est, en effet, un principe dont on ne peut s'écarter qu'avec grande circonspection, qu'en toute matière, et surtout en archéologie, il ne faut pas alambiquer et fendre, comme on dit, des cheveux en quatre.

L'explication que MM. Bertin et Vallée ont adoptée nous paraît préférable à tous égards : c'est la plus simple, puisqu'elle fait de ce mot de forestier un dérivé du bas latin *foreste* (forêt), et la plus naturelle, puisqu'il résulte de leurs recherches qu'à l'époque où ces dignitaires furent institués, la Flandre n'était en quelque sorte qu'une vaste forêt, d'y surveiller les pécheries et les chasses, de réprimer le braconnage. En un mot, leurs fonctions étaient toutes forestières. L'article 22 du capitulaire de 819 en dit plus que tous les commentaires : *Ut missi nostri, dit-il, ubique fuerint, de forestibus nostris, diligentissime inquirent quomodo sacra sint et defensione et ut comitibus denuntient.*

Les auteurs se sont attachés à montrer, et c'est là un fait trop généralement négligé, l'influence des Saxons sur la destinée de la Flandre après la mort de Charlemagne. Le pouvoir central, si fortement organisé par l'empereur, s'émiettait entre les mains de ses déhiles successeurs; les populations flamandes reprenaient leurs anciennes loix; les guildes se reformaient, malgré les défenses des capitulaires. Les Saxons, transportés en Flandre, au nombre de soixante mille, par Charlemagne, aidèrent de toutes leurs forces à ce mouvement des populations flamandes pour reconquérir leur autonomie. Poursuivis pendant plus de trente ans par l'empereur, que ni le Rhin, ni les forêts inaccessibles

n'avaient arrêté, employés par lui à de durs travaux de défrichement et de désaffectement, ils avaient conservé le souvenir et l'amour de leur indépendance, et ils propagèrent ce sentiment chez ceux qui étaient soumis à leur garde. Lorsque Charles le Chauve vint chasser l'insolent vassal qui a eu l'audace d'enlever sa fille Judith, les descendants de Witkind saisissent avec joie cette occasion de combattre la race détestée des Gaulois. La victoire leur reste; le comte héréditaire de Flandre est fondé, et c'est un forestier d'origine saxonne, Baudouin Bras-de-fer, qui dicte ses volontés au successeur du grand conquérant. Ces divers points sont étudiés avec beaucoup de sagacité par MM. Bertin et Vallée; ils ont tiré très-bon parti des documents qu'ils ont eus à leur disposition. S'ils n'ont pas éucidé complètement la question, s'il reste encore à glaner après eux, ils ont du moins fait faire un pas à l'histoire de la Flandre.

## Revue politique et littéraire du 16 décembre 1876.

Nous ajouterons, pour terminer, que MM. Bertin et Vallée maintiennent leurs conclusions qui ont obtenu, d'ailleurs, l'approbation de M. le Président Taillier, dont on connaît la profonde érudition en ces matières.

## Compagnie des Tramways de Roubaix et Tourcoing

### Tarif du prix des places à partir du mardi 15 courant.

Ligne de Roubaix à Tourcoing (feu rouge) De la Grand'Place de Roubaix à la place de la Fosse-aux-Chênes.	Places d'intérieur	15 centimes
	Plate-formes	10
De la place Fosse-aux-Chênes à la limite des communes.	Places d'intérieur	15 centimes
	Plate-formes	10
De la Grand'Place à la limite des communes.	Places d'intérieur	20 centimes
	Plate-formes	15
Ligne de la Gare du Nord à la Place Chapital (feu vert).	Places d'intérieur	45 centimes
De la Gare du Nord à la Grand'Place de Roubaix.	Plate-formes	40
De la Grand'Place de Roubaix à la Place Chapital.	Places d'intérieur	15 centimes
	Plate-formes	10
De la Gare du Nord à la Place Chapital.	Places d'intérieur	15 centimes
	Plate-formes	10

## Faits Divers

UNE BANDE DE FAUX-MONNAYEURS. — Dans le contrat du mois d'avril dernier, la police arrêtait à Montmartre, un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui venait de dérober différents effets d'habillement à la devanture d'un marchand d'habits de la rue des Abbesses, à Montmartre. Une perquisition fut faite au domicile de ce jeune voleur, et l'on découvrit dans sa pailasse une quantité considérable de monnaie de billon belge et suisse, argentée à l'aide de nickel. Ce faux monnayeur nommé Camille Besserat, avait trouvé le moyen de falsifier à l'aide d'un nikelage assez habile des monnaies de cuivre qu'il faisait passer pour des pièces d'argent. Le nikelage d'un décimètre carré ne lui revenait qu'à dix centimes. Ces pièces, qui semblaient être en argent, étaient inoxydables. Ce ne fut que trois semaines après son arrestation que Besserat consentit à faire des aveux et à dénoncer ses complices. Aussi, hier matin, M. Jacob faisait arrêter cinq de ses complices. Ils habitaient tous dans des garnis mal famés de Montmartre.

Parmi les personnes arrêtées se trouvaient Raoul Siglet, comptable, âgé de 17 ans, et Clémentine Giraud, fleuriste. Restait le chef de la bande à arrêter, un nommé Jules Aubry, garçon de restaurant sans emploi. Si la police n'avait pas arrêté ce dernier, c'est qu'il était parti quelques jours auparavant pour Lesmois (Aube), pour passer devant le conseil de révision. Mais la police fut bientôt avertie qu'il devait revenir à Paris et hier, à 3 heures, on l'arrêta au moment où il rentrait chez la fille Clémentine Giraud, sa maîtresse. Leur manière d'opérer était des plus simples. Ils se réunissaient dans la journée, chez Jules Aubry, leur chef, où ils se livraient au nikelage des monnaies de billon. La fille Clémentine Giraud était chargée de passer les pièces faussées.

La société archéologique de Namur vient de faire une découverte au village de Furfoc, près Dinant.

A quelques mètres des vieilles murailles romaines, dit l'Indépendance belge, les sondages ont révélé l'existence de sépultures de la période franque. Ces sépultures, fouillées avec grand soin, ont donné quantité d'objets des plus curieux parmi lesquels on peut citer : plusieurs vases en verre de formes différentes, dont l'un entouré d'une sorte de rétille; nombre de vases en poterie, également de formes variées; plusieurs d'entre eux en belle poterie rouge assez semblable à la poterie dite sigillée; d'autres vases en bronze; de belles boucles de ceinture de même métal avec dessins; des peignes en os de forme remarquable, offrant aussi des dessins d'une conservation peu commune; des armes en fer; plusieurs monnaies du bas empire, etc.

On annonce qu'un violent incendie vient de détruire presque entièrement le village d'Eyscholl, dans le Valais. Le feu s'est déclaré dans une grange, et on s'est éteint une première

fois. Mais le lendemain il éclata de nouveau avec une extrême violence. Les pompes ayant tardé à arriver sur le lieu du sinistre, on n'a pu préserver qu'une faible partie du village. Une cinquantaine de bâtiments, dont aucun n'était assuré, ont été détruits, et deux cents personnes sont sans abri.

L'exposition horticole internationale d'Amsterdam, qui vient d'être close, a été visitée par 130,000 personnes. La recette des entrées est supérieure de 9,000 florins, dit-on, à ce qu'on attendait.

Après plusieurs semaines d'interruption, les expériences d'artillerie viennent d'être reprises à Scarborough, près de Londres, avec le canon de 80 tonnes. Cette énorme pièce a supporté une charge de 425 livres, la plus forte qu'on ait risquée jusqu'à ce jour.

Le projectile, qui était un boulet Palliser pesant 1,700 livres, a quitté la gueule du canon avec une vitesse de 1,600 pieds par secondes et a pénétré à travers l'épaisse cible construite spécialement pour les expériences de tir et placée à une distance de 120 yards. Cette cible se compose d'une plaque en fer forgé d'une épaisseur de 24 pouces, et de traverses en bois de chêne d'une épaisseur de 15 pouces.

Le projectile est entré dans cette armure jusqu'à une profondeur de 17 pouces; les revêtements en bois ont parfaitement résisté et n'ont pas été détériorés par le choc. Il a été constaté en même temps que la fente qui existe à l'intérieur du canon depuis dernières expériences ne s'était accrue ni en longueur ni en largeur après la décharge.

Bien que le comité d'artillerie britannique n'ait point trouvé les effets du tir aussi satisfaisants qu'il le désirait, il n'a pas jugé à propos de renouveler l'épreuve en lançant un nouveau boulet. On sait que chaque coup tiré par cette pièce monstre revient fort cher; la cible seule nécessite de grands travaux et des dépenses qui s'élevaient à près de 150,000 francs.

LES MÉRITEURS D'UN INTERPRETE. — On écrit de Paget — Ville (Var) le 8 mai, au Petit Marseillais : Dimanche dernier, dans la soirée, un individu aux allures étranges, après avoir parcouru la localité dans tous les sens, se mit à rôder à travers la campagne. Il arriva ainsi à une heure fort avancée de la nuit à la maisonnette du garde-barrière du quartier de la Ruol, où il trouva fort à propos une lanterne allumée sur le seuil de la porte. Il s'en empara aussitôt et commença à inspecter minutieusement les lieux. La porte vitrée de la maisonnette n'avait pas été bien fermée, et le vagabond remarquant qu'une vitre manquait, il passa aussitôt son bras à travers, tourna en dedans la clef de la serrure et ne tarda pas à se trouver dans l'intérieur de la maison. Là, il visita avec soin toutes les armoires du rez-de-chaussée, en sortit du pain, du vin, un reste de pigeon, d'autres victuailles, s'attabla et fit un copieux repas le plus tranquillement du monde. Après avoir bien restauré son estomac, il reprit la lampe et monta au premier étage où les matresses étaient, — le mari et la femme, — dormaient profondément, chacun dans leur lit. Le visiteur ne fut nullement déconcerté. Il se déshabilla tout à son aise, puis se coucha dans le lit de la femme et ne tarda pas à s'endormir de son meilleur sommeil. Mais, vers trois heures du matin, la femme, réveillée par les pleurs de son petit enfant, fait un mouvement et sa main se heurta à une figure fortement barbue — son mari ne portait pas de barbe — elle jette les hauts cris, appelle au secours, et saute d'un bout du lit. Le garde-barrière, enfin réveillé, en fait aussitôt, et le premier moment d'émotion calmé, ils cherchent tous deux à se rendre compte exactement de la situation.

Dans le lit, ils aperçoivent l'individu que rien n'avait pu encore arracher à son doux repos. Se précipiter sur lui et le pousser brusquement sur le sol ne fut que l'affaire d'une seconde. Le châtiment que l'intrus méritait allait commencer, lorsque, malheureusement, il parvint à leur échapper des mains et à s'élançer, en chemise, dans l'escalier. Un instant après, favorisé par la nuit, il se trouvait en rase campagne, à l'abri de toute poursuite. Au petit jour, un berger d'une bastide l'ayant aperçu, en chemise, grelottant au pied d'un arbre, eut pitié de lui et lui offrit l'hospitalité. Il ne se contenta pas de partager son manteau avec lui, — comme fit Saint-Martin, — il le lui abandonna pour se couvrir. Cependant, le garde-barrière et sa femme, accompagnés de quelques voisins, continuaient leurs recherches et arrivèrent à la bastide un quart d'heure après que l'homme en chemise y était entré. On le ramena aussitôt à la maisonnette, où, après lui avoir fait reprendre ses vêtements, on prévint la gendarmerie. Celle-ci se transporta immédiatement sur les lieux, et s'empara de l'étrange individu qu'elle conduisit à Toulon, où il a été mis à la disposition du procureur de la république. Questionné sur son identité, il a déclaré se nommer Gensirovsky (Martin), âgé de 32 ans, né à Garti, village situé aux environs de Breslau (Prusse). Tout dans son attitude et dans ses réponses dénotait qu'il ne jouit pas de toutes ses facultés intellectuelles. Interrogé sur sa position dans l'armée allemande en 1870, il a dit qu'il était interprète. Il parle assez de facilité la langue française et paraît même avoir reçu une instruction assez soignée.

Le Bien public publie la dépêche suivante, datée d'Agam, 12 mai, 9 h. matin :  
L'archiduc Albert vient de partir pour

(1) L'histoire en province.